



Décisions du Conseil communal du mercredi 19 décembre 2012

00. Procès-verbaux des dernières séances (p.m. 06.11 & 03.12.2012)

Le Conseil communal approuve les procès-verbaux des séances du 6 novembre et 3 décembre 2012.

01. Administration générale : Président du Conseil - Désignation.

Le Conseil communal désigne Monsieur Michel Devière, conseiller communal, en qualité de président du conseil.

02. Administration générale : Déclaration d'appartenance – Prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte de sa composition politique :

MARTIN Audrey	Ecolo
DEWILDE Dimitri	Ecolo
SMETS Marie	Ecolo
de COSTER-BAUCHAU Sybille	MR
JONCKERS Michel	MR
COISMAN Luc	MR
JACQUET Alain	MR
van HOOBROUCK d'ASPRE Caroline	MR
PIROT Victor	PS
VANBEVER Valérie	PS
BARBIER Pierre	CDH
CORDIER Nicolas	CDH
FEYS Emmanuel	CDH
CLABOTS Alain	pas d'appartenance
MAGOS Benoît	pas d'appartenance
de HALLEUX Véronique	pas d'appartenance
RENOIRT Olivier	pas d'appartenance
OLBRECHTS-van ZEEBROECK Sarah	pas d'appartenance
BOTTE Marc	pas d'appartenance
EGGERMONT Diégo	pas d'appartenance
DEVIERE Michel	pas d'appartenance
LENAERTS Philippe	pas d'appartenance
TOLLET Pascal	pas d'appartenance

03. Finances : CPAS - Budget 2012 – Modification budgétaire n° 4 - Approbation.

Le Conseil communal approuve la délibération du Conseil de l'Action Sociale.

04. CPAS : - Budget 2013. – Approbation.

Le Conseil communal approuve la délibération du Conseil de l'Action Sociale.

05. Administration générale : Personnel – Désignation du personnel temporaire et occasionnel – Délégation au Collège communal.

Le Conseil communal de donner délégation de sa compétence au Collège communal pour les années 2013 à 2018 en ce qui concerne la désignation du personnel temporaire, occasionnel ou engagé dans le cadre de l'aide à la promotion de l'emploi.

06. Administration générale : Délégation pour les marchés publics relatifs à la gestion journalière de la commune.

Le Conseil communal donne délégation au Collège communal de sa compétence en matière de choix du mode de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi qu'en matière de fixation

des conditions de ceux-ci, pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la commune, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire.

07. Administration générale : Régie communale autonome Grez-Doiceau – Désignation des administrateurs et commissaires représentant le Conseil.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de désigner comme administrateurs de la régie communale autonome :

Monsieur Botte (groupe Alliance Communale)

Monsieur Cordier (groupe L-B)

Monsieur Dewilde (groupe Ecolo)

Monsieur Jonckers (groupe Alliance Communale)

Monsieur Pirot (groupe L'Equipe)

Monsieur Renoirt (groupe L-B)

Madame van Hoobrouck d'Aspre (groupe Alliance Communale)

Le Conseil communal désigne comme commissaires aux comptes issus du Conseil, Monsieur Pierre Barbier et Monsieur Philippe Lenaerts.

08. Affaires culturelles : Festival du Brabant wallon – Convention.

Le Conseil communal décide de porter le montant de la dépense relative à la convention à 5.643,88 €.

09. Finances : Budget communal 2013 – Douzième provisoire.

Le Conseil communal autorise le Collège communal à effectuer, durant le mois de janvier de l'exercice 2013, les dépenses nécessaires à concurrence d'un douzième provisoire sur base des crédits prévus au budget 2012.

10. Finances : Budget communal de l'exercice 2012 – Modification budgétaire n° 3 – Approbation – Prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte de l'arrêté, pris en séance du 29 novembre 2012 par le Collège provincial du Brabant wallon, qui conclut à l'approbation de la modification budgétaire n°3 du budget communal de l'exercice 2012.

11. Travaux publics : Marché de la téléphonie mobile et fixe – Position communale – Cahier spécial des charges SEDIFIN : approbation.

Le Conseil communal adhère au marché de téléphonie mobile et fixe organisé par l'intercommunale Sedifin.

12. Travaux publics : (TP2012/118) Marché public de fournitures : Remplacement de la cuve à mazout du dépôt communal - Principe et estimation : approbation – Mode de passation du marché et fixation des conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le principe de remplacer la cuve à mazout du dépôt communal pour un montant global estimatif de la dépense à maximum 7.500 € TVA de 21% comprise.

13. Administration générale : subvention au CNCN 11.11.11 – Modalités d'octroi et de contrôle.

Le Conseil communal octroie au Centre National de Coopération au Développement une subvention de 2.000 euros.

14. Travaux Publics : Travaux d'amélioration et d'élargissement de la rue du Tienne Binard – Cahier spécial des charges, métré et estimation.

Le Conseil communal décide de reporter à une séance ultérieure l'approbation du dossier projet de travaux d'amélioration et d'élargissement de la rue du Tienne Binard.